



# B.M.P. NEWS

**Lettre n° 89**

**Février 2009**

## Archivage DGI

**Lignes 30 / 100**

**Ligne 1000**

### Infos sociales :

- *Minimum garanti* : 3,31€
- *Smic taux horaire* : 8,71€
- *Cotisations AGS* : 0.10%  
de la part patronale
- *Plafond Sécurité Sociale au*  
01/01/2009 : 2859€

- *Forfait APEC au 01/03/2009* :  
12,35€ (Part employeur) et  
8,23€ (Part salarié)

## ARCHIVAGE DGI

Nous avons organisé, en 2008, une matinée d'information sur les obligations liées à la loi 13L-1-06 sur l'archivage électronique des données comptables. Nous vous rappelons donc que SAGE propose depuis une récente version, une fonction permettant d'automatiser l'archivage, en local et sur le portail SAGE.

### Lignes 30 et L100 :

Cette fonction est accessible, en ligne 30 et 100, moyennant la souscription d'un contrat de service supplémentaire coûtant respectivement 60€ et 120€ HT par an et par licence.

Elle permet donc, non seulement d'automatiser la production des fichiers PDF et XML en local, mais aussi de sauvegarder ces données, via le module SDD (Sage Direct Déclaration) sur un portail sécurisé.

Cela n'est pas sans intérêt quand on sait qu'après 3 ans, 15% des CD sont illisibles. Le gravage des sauvegardes sur CD n'apportant pas une garantie de pérennité.

Pour l'exploiter pour nos besoins propres, nous devons reconnaître que l'archivage est rapide et simple. Le coût de 5 à 10€ par mois semble donc très raisonnable.

Vous pouvez néanmoins souhaiter gérer manuellement cet archivage. Dans ce cas, Il faudra imprimer au format PDF les états comptables de fin d'exercice (Balances, journaux, grands livres) puis générer, via une fonction d'export, un fichier texte au format XLM.

Le tout sera ensuite à graver sur un CD ROM en plusieurs exemplaires et de refaire une copie de ce CD régulièrement pour éviter son altération.

Nous avons à votre disposition une procédure d'archivage manuel que nous pourrions vous adresser par mail sur simple demande.

A bientôt.

L'équipe BMP

### Ligne 1000 :

En ligne 1000, le fonctionnement est un peu similaire.

Le logiciel dispose d'une fonction qui crée, sur le disque local, l'ensemble des éditions et données en respectant les directives de la DGI.

A la différence des lignes 30 et 100, le traitement est réalisé en une seule fois pour l'ensemble de l'exercice.

Cependant, en ligne 1000, c'est au client de gérer l'archivage de ces données sur un support fiable et pérenne.

Sage ne propose en effet par de contrat permettant l'archivage sur une plateforme sécurisée.

En cas de besoin, vous pouvez recourir à notre service de sauvegarde externalisée. (voir sur notre site [www.bmpgestion.com](http://www.bmpgestion.com)).

